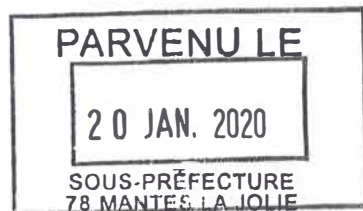


PLUi

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise



PLUI APPROUVE VU POUR ÊTRE
ANNEXE A LA PRESENTE
DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU
16/01/2020

Le Président
Philippe TAUTOU



IV – REGLEMENT

Partie 4 – Annexes au règlement (Emplacements Réservés et Servitudes de localisation)

Mis à jour suite à l'arrêté préfectoral n°78-2021-07-09-00009 du 9 juillet 2021 relatif à la requalification de la RD 190 emportant mise en compatibilité du PLUi

. Délibération CC_2022-06-30_18 du 30 juin 2022 portant approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi

. Délibération CC_2023-12-14_039 du 14 décembre 2023 portant approbation de la modification générale n°1 du PLUi

. Arrêté préfectoral n°78-2025-10-27-00007 du 27 octobre 2025 emportant mise en compatibilité du PLUi

Accusé de réception en préfecture
078-200059889-20251114-MEC-PLUi EPONE2-A
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

GRAND PARIS

SEINE
& OISE

COMMUNAUTÉ URBAINE

construireensemble.gpseo.fr

4.1. LES EMPLACEMENTS RESERVES	4
4.2. LES EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA REALISATION DE PROGRAMMES D'HABITATION, DANS UN OBJECTIF DE MIXITE SOCIALE....	34
4.3. LES SERVITUDES DE LOCALISATION	37

4.2. LES EMPLACEMENTS RESERVES POUR LA REALISATION DE PROGRAMMES D'HABITATION, DANS UN OBJECTIF DE MIXITE SOCIALE

Chaque emplacement réservé est repéré aux plans de zonage par un numéro qui renvoie à la présente liste. Pour chaque emplacement réservé, est définie la part du programme, en nombre de logements ou d'hébergements, devant être financée par l'Etat par des prêts aidés.

Toutefois, l'obligation de destination imposée par l'emplacement réservé n'est pas applicable au rez-de-chaussée des constructions, dès lors que ce dernier n'est pas destiné à l'habitation.

En outre, en cas d'inscription d'un tel emplacement réservé dans un secteur de mixité sociale, seules les dispositions prévues pour l'emplacement réservé s'appliquent au terrain concerné.

Les effets de cette servitude d'urbanisme sont précisés dans la partie 1 du règlement (chapitre 1, section 1.2).

Numéro	Commune	Proportion de logement social	Référence(s) cadastrale(s)	Superficie	Bénéficiaire
BOUI	BOUAFLE	100% LLS Secteur Eglise	AA 223, 241	3465 m ²	Commune
BOUII	BOUAFLE	100% LLS Secteur Charnelles	AC 204, 205, 206, 207, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 541, 553, 554, 555	5033 m ²	Commune
BOUIII	BOUAFLE	50% LLS 50%AS - Secteur Sérizia Nord	AC 80	2185 m ²	Commune
BOUIV	BOUAFLE	30 Logements - 50% LLS 50%AS- Secteur Sérizia Sud	AC 137, 138, 139, 141, 142, 144, 536	6403 m ²	Commune
FDE130	FOLLAINVILLE-DENNEMONT	30% minimum de LLS en cas de réaménagement de la construction concernée rue de la Croix de Mantes (côté impair)	AK 152, 153	2177 m ²	Commune
FDE131	FOLLAINVILLE-DENNEMONT	30% de LLS en cas de réaménagement de la construction concernée rue Pierre Curie	AK 85, 86, 203	840 m ²	Commune
FDE132	FOLLAINVILLE-DENNEMONT	30% de LLS en cas de réaménagement de la construction concernée rue de la Croix de Mantes à proximité de la nouvelle école (côté pair)	AK 114	769 m ²	Commune
FSSI	FLINS SUR SEINE	100% LLS Secteur Ecole	AB 197, 198, 200	4324 m ²	Commune
GRVA	GUERVILLE	40% maximum de LLS Secteur des Castors	ZA 71, 73, 75, 76, 78, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 183	10897 m ²	Commune

Accusé de réception en préfecture
078-200059889-20251114-MEC_PLUI_EPONE2-AI
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Numéro	Commune	Proportion de logement social	Référence(s) cadastrale(s)	Superficie	Bénéficiaire
ISS6	ISSOU	50% LLS OAP 1 Création d'un cheminement piétonnier et paysager	AB 30, 40, 49, 50, 51, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 279, 280, 306, 307, 318, 3*	11602 m ²	Commune
ISS7	ISSOU	60% minimum de LLS Secteur Cœur d'Issou	AE 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 347, 33, 34, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51	16077 m ²	Commune
ORGI	ORGEVAL	30% LLS Rue du parc / rue de Bethemont	AO 210, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 246, 247,	8385 m ²	Commune
ORGII	ORGEVAL	100% LLS Rue de l'Orme Gauthier	AB 220	1309 m ²	Commune
ORGV	ORGEVAL	100% LLS Rue du maréchal Foch / rue de la Chapelle	AH 134, 135, 137,	1413 m ²	Commune
ORGVI	ORGEVAL	100% LLS Rue Montamets	AH 383, 384, 385, 386, 387	656 m ²	Commune
ORGXI	ORGEVAL	100% LLS Croisement avenue Pasteur / rue Picquenard	AW 210, 212	1614 m ²	Commune
ORGXX	ORGEVAL	100% LLS Rue de la vente Bertine	AX 126	2450 m ²	Commune
ORGXXI	ORGEVAL	100% LLS Rue de la vente Bertine	AX 133, 282, 291	2503 m ²	Commune
ORGXXIII	ORGEVAL	50% LLS Site Gauthier Angevine	AE 248	11524 m ²	Commune
ORGXXIV	ORGEVAL	40% LLS Clos de Maule	AB 241	1578 m ²	Commune
ORGXXV	ORGEVAL	40% LLS Rue de la Chapelle	AP 179	2411 m ²	Commune
ORGXXVI	ORGEVAL	100% LLS Secteur Vente Bertine	AC 87, 88, 89, 122	5478 m ²	Commune
ORGXXVII	ORGEVAL	60% LLS Secteur Villennes	AN 54, 57, 222, 226	22128 m ²	Commune
ORGXXVIII	ORGEVAL	50% LLS Site Gauthier Bertine	AC142 AC3 AC 189 AC 143 AC187	4235 m ²	Commune
ORGXXIX	ORGEVAL	100% LLS Site Maison Blanche	AA 86	2019 m ²	Commune

Accusé de réception en préfecture
078-200059889-20251114-MEC_PLUI_EPONE2-AI
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Numéro	Commune	Proportion de logement social	Référence(s) cadastrale(s)	Superficie	Bénéficiaire
ORGXXX	ORGEVAL	65% LLS Site Montamets Gare	AE 150	3464 m²	Commune
ORGXXXI	ORGEVAL	50% LLS Site Grande Brèche	B 996, 1054, 994, 995, 1056	6347 m²	Commune
POR100	PORCHEVILLE	50% LLS Logements communaux	B18	4126 m²	Commune
POR101	PORCHEVILLE	50% LLS Logements communaux	AI 57, 58	7308 m²	Commune
TSSI	TRIEL SUR SEINE	50% LLS - Secteur Garage	AY 141, 142, 145, 148, 149, 151, 152, 153	2872 m²	Commune
TSSII	TRIEL SUR SEINE	100% LLS - Secteur Hôtel Marine	AY419, 420, 422, 438, 531, 533, 535, 537, 566, 567	2877 m²	Commune
TSSIII	TRIEL SUR SEINE	100% LLS - Ancienne gendarmerie	AW 409, 744	1143 m²	Commune
TSSIV	TRIEL SUR SEINE	100% LSS - Maison de retraite	AX 172, 185, 186, 190, 191, 193, 195, 196, 199, 761, 762, 806, 809, 807, 808, 729, 730, 727, 888, 824	8470 m²	Commune
TSSV	TRIEL SUR SEINE	100% LLS Hôtel d'entreprise	BY 1, 2, 3, 6, 806	1587 m²	Commune